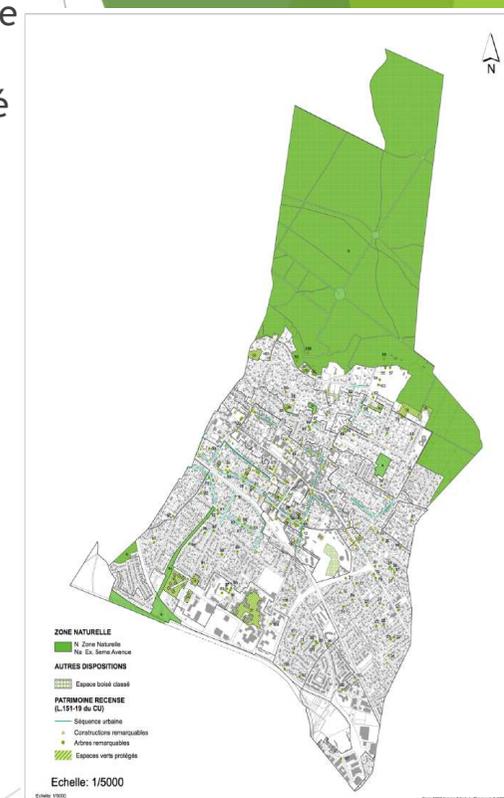


# Aménagement de la 5<sup>ème</sup> avenue en coulée verte multifonctionnelle



# Le contexte Saint-Loupien

- ▶ Commune de 16 000 habitants
- ▶ Fait partie de la vallée de Montmorency
  - ▶ Unité urbaine enchâssée entre deux buttes boisées (Buttes de Cormeilles au Sud et Coteaux de la Forêt de Montmorency au Nord)
  - ▶ Très urbanisée: comporte des espaces verts structurants, constitués d'ensembles de proximité s'inscrivant dans une trame de liaison vers la forêt (armature verte)
- ▶ Historique de l'aménagement communal:
  - ▶ Au 19<sup>ème</sup> siècle: organisation linéaire de la commune en pied de coteaux.
  - ▶ Dès le 20<sup>ème</sup> siècle grands lotissements de pavillons en meulière bien identifiables par leur typologie urbaine et architecturale
  - ▶ Aujourd'hui, les enveloppes paysagères dans lesquelles la commune est venue s'ancrer sont pour la plus part urbanisées.
- ▶ Réinventer ces valeurs patrimoniales au regard de l'évolution du contexte urbain.
  - ▶ Constituer des parcours paysagers en réseau et valoriser les éléments de nature,
  - ▶ Préserver les espaces publics verdoyants (un atout paysager pour les Saint loupiens)
  - ▶ Valoriser un réseau reliant les espaces publics urbains aux espaces naturels sous forme de promenade et de lieux aménagés.
- ▶ Ainsi, la commune s'attache à garantir des liaisons avec les réservoirs de biodiversité des villes environnantes afin de créer une trame verte cohérente.
- ▶ Dans la liaison Nord-Sud Saint-Leu-la-Forêt a un rôle majeur à jouer au travers de l'emprise de la 5<sup>ème</sup> avenue.



# L'emprise de la 5<sup>ème</sup> avenue

- ▶ La 5<sup>ème</sup> avenue
  - ▶ Aspect arboré, vert et paysager
  - ▶ Pour moitié fermé au public et l'autre accessible mais sans aménagement
  - ▶ Au cœur d'un tissu pavillonnaire dense
  - ▶ 700m de long sur 15m de large
  - ▶ Terrains traversent le sud de la ville (au sud de la voie ferrée) selon un axe nord-sud
- ▶ Un aménagement structurant car en lien avec la piscine Olympique, la coulée verte vers le Plessis-Bouchard (Interco)
- ▶ Benchmark: La promenade des impressionnistes à Montigny les Cormeilles, l'aménagement par l'AEV du Bois des Cancellles et la coulée verte du Plessis-Bouchard



# L'aménagement de la 5<sup>ème</sup> avenue, une action de l'agenda 21



- ▶ La commune a consacré l'année 2019 à l'élaboration de son Agenda 21
  - ▶ Attention particulière portée à la co-construction avec les habitants
  - ▶ L'intérêt des habitants à faire de Saint-Leu-la-Forêt « une ville nature avec la forêt et les jardins à portée de main » ressort dans l'un des trois axes stratégiques.
- ▶ Défi 1 de l'Agenda 21:
  - ▶ « Préserver et développer les espaces naturels »,
  - ▶ plébiscités par les élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> et les habitants
- ▶ Action: « Aménager la 5<sup>ème</sup> avenue en coulée verte multifonctionnelle en concertation avec les saint-Loupiens »
  - ▶ Créer un aménagement multifonctionnel support de biodiversité, de mobilité et de loisirs
  - ▶ Assurer le maintien de la biodiversité par une gestion adaptée et différenciée
  - ▶ Sensibiliser les habitants à la notion de continuité écologique
  - ▶ Concerter les Saint-Loupiens

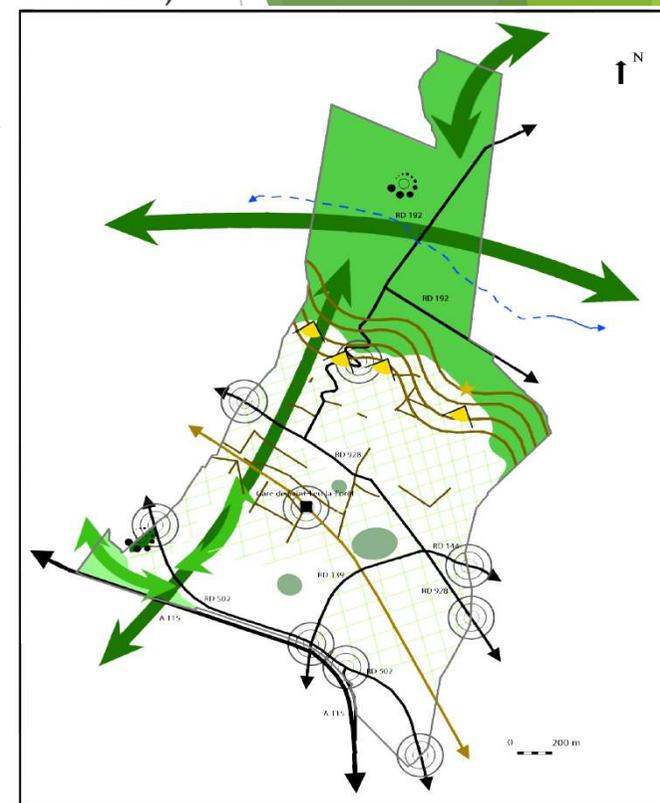
# Les objectifs d'importance égale

## ► Création d'une **trame verte** Nord-Sud (continuité écologique identifiée dans le SRCE)

- La trame verte communale vient soutenir la trame verte régionale
- Mise en réseau des espaces naturels (Buttes de Cormeilles, plaine agricole du Plessis-bouchard - Bois de Boissy et Forêt de Montmorency)
- Développement de la biodiversité
- Amélioration du cadre de vie des Saint-Loupiens

## ► Création d'une **voie de circulation** pour les modes doux Nord-Sud

- Voie partagée
- Connexion pistes cyclables existantes
- Déclinaison des orientations du plan vélo à l'échelle du territoire



# L'état des lieux



Point haut, zone de rampe, espace vide très ouvert

Sous bois  
d'érables

Bosquet de cerisiers, saules et  
roncier et murets envahis de plantes  
grimpanes (lierre; chèvrefeuille)

Porte du grand cèdre, grande prairie  
ouverte ponctuée de quelques sujets

Zone des bambous, bosquet de  
cerisiers et espace fermée

# L'état des lieux



# L'état des lieux



# L'état des lieux

0 25 50m



# L'état des lieux



# L'état des lieux

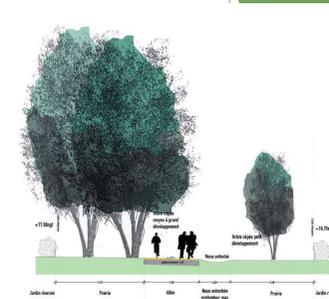


- Chênes | Quercus
- Cerisiers | Prunus
- Noyers | Juglans
- Frênes | Fraxinus
- Arbres non identifiés



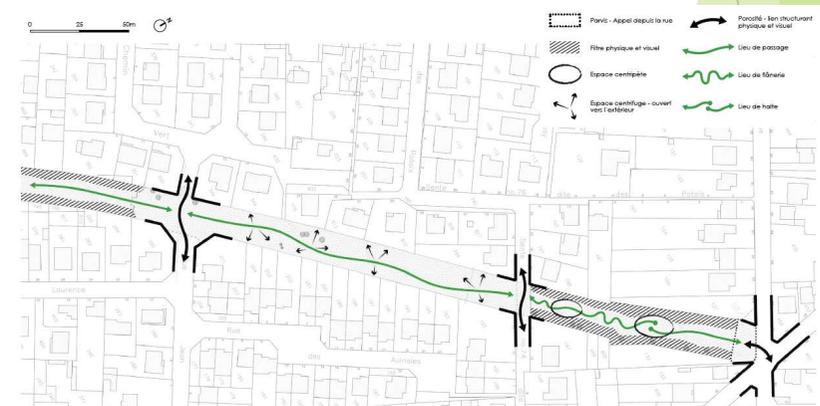
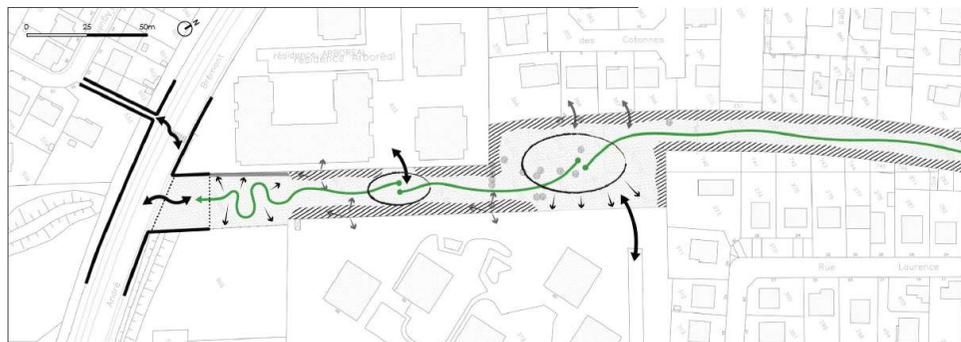
# Les enjeux de l'aménagement

- ▶ 2 accès principaux au Nord et au Sud avec création de parvis
- ▶ 2 intersections avec un accès sur la coulée vert
- ▶ Un cheminement de 3,50m sur plus de 700 m de long
- ▶ Préservation de la végétation existante
- ▶ Aménagement de séquences variées



Jardin de roses	Prairie
Aire de jeux avec bancs	Verger
Zones de sous bois	Zone humide

- ▶ Alternance d'espaces ouverts vers l'extérieur ou au contraire fermé (replié sur soi)



# Un projet Vertueux et durable

- ▶ Très forte implication des Saint-Loupiens
  - ▶ Concertation pendant toute la phase de définition du projet
  - ▶ Implication des riverains et respect dans la mesure du possible de leurs souhaits (implantation de haies ou de différents végétaux suivants les volontés,...)
  - ▶ Projet réalisé au plus proche des attentes des riverains mais aussi de l'ensemble des Saint-Loupiens
- ▶ Palette végétale (Végétaux locaux issus du bassin parisien privilégiés)
  - ▶ Pépinières en circuit court
  - ▶ Renaturation des surfaces
  - ▶ Variété des plantations (haies multistrates et bocagère, arbres, jardin de rose, cerisaie, grande prairie, graminées, chênaie,...)
- ▶ Cheminements
  - ▶ Grave béton recyclée plus grosse en fondation (0/80) et plus fine en revêtement final (0/20)
  - ▶ Voliges en châtaignier de part et d'autre du cheminement en bois certifié PEFC ou FSC
- ▶ Perméabilité des sols et des cheminements
  - ▶ Maitrise des ruissellements pour favoriser l'infiltration des eaux à la parcelle (noues)
  - ▶ Création d'une mare
- ▶ Eclairage
  - ▶ Limitation des nuisances lumineuses tout en conservant la sécurité du cheminement et le respect de la trame noire
- ▶ Mobilier
  - ▶ Jeux en bois certifié
  - ▶ Contrôle d'accès et barrière normande en bois certifié

# Le schéma de l'aménagement et photos



# Le schéma de principe du projet



# Schéma de principe du projet



# Financement du projet

- ▶ Coût du projet estimé à 600 000€ HT (1 000 € par mètre linéaire)
- ▶ Coût réel du projet 989 914,66€ HT
  - ▶ Etudes : 46 350,98 €
  - ▶ Marché en 4 lots:
    - ▶ Lot 1: VRD : 448 052,10 €
    - ▶ Lot 2: Espaces verts : 298 052,39 €
    - ▶ Lot 3: Mobilier : 147 613,11 €
    - ▶ Lot 4: Eclairage public : 45 029,25 €
- ▶ Subventions auprès :
  - ▶ De la région Ile-de-France dans le cadre du **plan vert** pour l'ouverture de nouveaux espaces verts et de nature au public (liaisons douces et coulées vertes) : 419 405,37 € HT
  - ▶ du Conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre de:
    - ▶ **La nature en ville** pour maintenir et enrichir la trame verte en ville (plantation de végétaux, création d'espace à vocation écologique, installation d'éléments pour la biodiversité) : 125 000 €
    - ▶ **L'usage du vélo** pour favoriser les mobilités douces dans le cadre des déplacements du quotidien (complétion du maillage cyclable, création de voies partagées,...) : 97 625 €
- ▶ Objectif reste à charge 20%

# Planning du projet

Mai à décembre 2022: définition du besoin, concertation des habitants via les ateliers citoyens (9 mai - 22 juin - 5 octobre)

1<sup>er</sup> semestre 2023 : définition du projet avec l'accompagnement d'une paysagiste

Été 2023 : lancement du marché, publicité et analyse

Septembre 2023 : attribution du marché et démarrage des travaux

Automne 2023 : VRD

Printemps 2024 : plantation et installation des jeux

Juin 2024: Inauguration